

Chronique Roubaissienne

BUREAU: 30, Rue Pavée, 30 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 128 — TELEPHONE

Le drame du Fort Mulliez

Mercredi, à quatre heures de l'après-midi, le parquet de Lille est descendu à Roubaix.
Il était représenté par M. Carrère, substitut du procureur de la République, M. Raymond, juge d'instruction, et son greffier, M. Mortagne.
Les magistrats se sont rendus à l'hôpital de la Fraternité où un cadavre était déposé. Celui-ci a été examiné par le médecin légiste qui a constaté qu'il s'agit d'un homme de 35 ans environ, qui n'avait jamais été malade de Deschamps.
M. Carrère et M. Raymond ont ensuite allés au commissariat central de police où ils ont rencontré M. Deschamps, le frère de la victime, et M. Germaine Picher, le père.
Tous deux ont fait aux magistrats des déclarations corroborant celles de la blessée. M. Deschamps a relaté au juge la première scène de menaces que sa femme, avec qui nous l'avons dit hier, au début de février, suscita. Il a dit :

CAUSE DU VILAIN TEINT CHEZ LES FEMMES

Un vilain teint a, presque toujours, pour cause un mauvais savon. Celui qui renferme des sels alcalins en excès abîme la peau. Le savon qui agit ou qui pique, lorsqu'on l'essaye sur le bout de la langue est chargé de ces sels alcalins et, par conséquent, nuisible. Le Savon Cadum est un savon neutre ne renfermant que les sels alcalins nécessaires à sa constitution. Essayez-le et comparez les résultats obtenus avec ceux du savon que vous employez habituellement. Vous comprendrez alors pourquoi votre peau était rugueuse et pourquoi votre teint était vilain. Présentez en outre les infections épidermiques, le Savon Cadum est le savon idéal pour la toilette.

Concours pratique de chauffeurs

L'épreuve annuelle organisée par l'Association des Propriétaires d'appareils à vapeur.
La Société Industrielle du Nord de la France et l'Association des Propriétaires d'appareils à vapeur du Nord de la France ont été désignées pour le représenter, dans la commission du Concours pratique de chauffeurs.
La Société Industrielle : MM. Charpentier, Charrier, Alexandre Sée, Witz, membres de la Société, l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur : MM. Samuel Walker, de la maison S. Walker et Cie ; Claude Guillemaud, président du Conseil d'Administration de l'Association ; A. Otry, délégué général du Conseil ; P. Bonet, ingénieur.
Les commissaires de deux sociétés se sont réunis au siège de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur.
La séance étant ouverte, la commission a procédé à l'élection de son président, M. Samuel Walker a été nommé président de la commission ; M. A. Otry, rapporteur.
La commission a arrêté les dispositions suivantes :

CONCOURS DE 1912

Le concours de 1912 se fera aux ateliers de construction de MM. S. Walker et Cie, 59, boulevard Montebello, à Lille.
Les chauffeurs travaillant chez les industriels qui sont membres de l'une des deux Sociétés auront seuls le droit de concourir, à la condition d'être autorisés par leur patron.
Sont hors de concours :
1. Les chauffeurs de l'établissement dans lequel a lieu le concours ;
2. Les chauffeurs ayant obtenu un prix dans les précédents concours ;
3. Les chauffeurs ayant déjà pris part à deux concours.
Tout chauffeur désirant prendre part au Concours, devra adresser, avant le mardi 2 avril 1912, au siège de l'Association des Propriétaires d'appareils à vapeur, 11-13, rue de Valenciennes, à Lille, les pièces suivantes :

1. Une lettre de demande ;
2. Un certificat de son patron constatant qu'il sait lire et qu'il comprend la langue française.

Le concours aura lieu entre dix concurrents, dont la liste sera établie comme il suit :

Seront d'abord inscrits sur cette liste, si leur nombre est au plus égal à dix, tous les candidats n'ayant pas concouru antérieurement qui s'étaient présentés aux concours de 1910 et 1911. N'auront pris part à aucun d'eux, le sort ne les ayant pas favorisés.

La liste sera complétée, dans ce cas, jusqu'à concurrence de dix noms, par des chauffeurs ne remplissant pas les conditions qui précèdent et tirés au sort par la commission, réunie en séance spéciale.

Si le nombre des candidats aux concours de 1910 et 1911, sans y avoir été admis, est supérieur à dix, les dix concurrents seront pris exclusivement parmi eux, par voie de tirage au sort, ainsi qu'il vient d'être dit.
L'ordre dans lequel les dix concurrents subiront le concours sera fixé par le sort.
Les chauffeurs travaillant deux jours recevront les conseils des ingénieurs et des inspecteurs de l'Association chargés de la surveillance du concours ; pendant la deuxième journée, les chauffeurs seront laissés libres de conduire les feux comme ils le jugeront convenable, et les résultats de cette journée serviront seuls pour le classement des lauréats.

Tout chauffeur qui, par son incontinence, son inexpérience ou sa manière dangereuse de conduire les générateurs, pourrait amener des accidents ou compromettre la bonne marche de l'établissement, serait immédiatement exclu du concours.

Les dispositions de détail arrêtées par la commission et destinées à assurer la sincérité du concours seront expliquées, aux lieux, à chaque concurrent.

Le concours commencera le jeudi 11 avril. Les prix qui pourront être accordés sont les suivants :

1er prix, 250 francs et une médaille d'argent.
2me prix, 200 francs et une médaille d'argent.
3me prix, 100 francs et une médaille d'argent.

4me prix, 100 francs et une médaille d'argent.
Des diplômes constatant le numéro de classement seront joints à ces prix.

La commission se réserve le droit de décerner des récompenses supplémentaires, si les résultats obtenus par les 5me et 6me lauréats lui paraissent mériter cette distinction.

Les prix seront décernés dans la prochaine séance solennelle de la Société Industrielle du Nord de la France.

Au Cimetière

Les concessions échuës. — De nouvelles inhumations vont avoir lieu incessamment.
Le secrétaire de la Mairie nous communique la note ci-dessous :
« Le Maire de la Ville de Roubaix informe le public que les terrains du cimetière communal désignés ci-après vont être repris par la Ville, savoir :

1. Les terrains concédés pour 15 ans et dont les actes sont expirés avant le 1er avril 1912 ;
2. Les terrains concédés pour 30 ans et dont les actes sont expirés avant le 1er avril 1912 ;

En conséquence, les personnes propriétaires d'actes de concession sur des terrains sont priées de les faire enlever, avant le 1er juin prochain, à défaut de quoi, il y sera procédé d'office par les agents de la Ville et les matériaux seront emmagasinés conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière.

« Le Maire de la Ville de Roubaix disposera des actes de concession depuis un an et si les intéressés ne les ont pas réclamés avant le 15 mai 1912 ».

LA MAIN AU COLLET

Les agents de sûreté Gaillet, Doukregier, Fédex et Demoye ont arrêté mardi, vers dix heures du soir, dans la rue de Beuswaert, le sieur Arthur Pruvost, 25 ans, tailleur d'habits, recherché par le parquet d'Abbeville pour abus de confiance.

UN ATTELAGE EMBALLÉ

L'agent de police Demazure a arrêté hier à neuf heures et demie du matin, dans la rue d'Oran, un cheval attelé à une voiture chargée de bouteilles d'eau de toilette appartenant à M. Masse, rue des Fondeurs, 27.

Cette arrestation ne donnera lieu à aucune poursuite ; que les amis des bêtes se rassurent, le cheval n'avait commis aucun délit ni n'est peut-être celui d'excess de vitesse. Il était emballé et son conducteur, Florent Blaque, 20 ans, demeurant rue Thibault, 2, avait sauté de la voiture quand le cheval commença à galoper. Blaque rejoignant bientôt son attelage et déclina ses nom, prénoms et qualité, au représentant de l'autorité.

SAVON DU CONGO

Pâte hygiénique
Victor VAISSIER.
Le sieur Charles Verbeke, cabaretier, rue de Flandre, 120, doit aimer la lutte comme un moine les pâtes de son sort.
Mardi, vers onze heures du soir, il a été arrêté dans la rue de Tourcoing, au moment où, au sujet de la ceinture, il voulait se battre avec plusieurs individus qui, à la vue des agents, ont jugé prudent de déguerpir.

LOINTAIN ECHO DE L'EXPOSITION

Le nommé François Serledier, 27 ans, sujet belge, a été arrêté en vertu d'un mandat de M. Delafé, juge d'instruction à Lille, pour vol dans le pavillon des Pays-Bas pendant l'Exposition de Roubaix.

IL AIMAIT TROP LA LUTTE

Le sieur Charles Verbeke, cabaretier, rue de Flandre, 120, doit aimer la lutte comme un moine les pâtes de son sort.
Mardi, vers onze heures du soir, il a été arrêté dans la rue de Tourcoing, au moment où, au sujet de la ceinture, il voulait se battre avec plusieurs individus qui, à la vue des agents, ont jugé prudent de déguerpir.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 30 mars 1912
Natalités. — Arthur Forment, rue Bayard, 45 — Marie Delbois, avenue Julien Lagache, 45. — Ernest Bédier, avenue Julien Lagache, 45. — Marcelle De Langhe, rue de Mouvaux, quai Masson, 7. — Simone et Marcelle Beussart, rue des Arts, 133. — Raymond Demulier, rue des Oigiers, 35. — Jean Vachet, rue des Longue-Haies, 35. — Emile Depaue, avenue Julien Lagache. — Georges Rogé, avenue Julien Lagache.
Décès. — Célestine Rosa, 45 ans, ménagère, rue de l'Étoile, 22. — Célestine Leman, 19 ans, repasseuse, rue des Parvins, 63. — Casarine Lampe, 60 ans, sans profession, rue St-Jean, 32. — Henri Castron, 65 ans, marchand de bois, rue des Longue-Haies, 80, quai Cornille. — Hélène Duval, 18 jours, rue de Beaumont, 2. — Charlotte Grégoire, 41 ans, sans profession, rue Branc, 31.

CROIX

COTE FRACTURÉE. — Théophile Vreck, 42 ans, 153, rue Jacquard, à Roubaix, démenté par une crosse de Croix. Il voulut se gaver du tramway, il tomba en bas de sa voiture et se fractura la 7e côte du côté droit.
Le docteur Harlet a donné 5 semaines de repos.

CONTRE UN ARBRE. — Hier soir, à 10 heures, Carlos Maes, 37 ans, rue d'Ypres, agent de la police privée « La Vigilante », s'est heurté à un arbre dans l'avenue des Meronniers. Blessure à la jambe gauche, 15 jours de repos.

WATTELOIS

Le drame de la rue de l'Union
Le Parquet est descendu à Wattrelos.
Hier mercredi, dans l'après-midi, M. Houeix, juge d'instruction à Lille accompagné de son greffier, M. Flehaut, est arrivé à l'hôpital civil où il a interrogé Julie Bonnet, la victime du drame de la jalouse qui se déroula lundi à l'instamment Delmasure, au Sapin-Vert.

La jeune fille expliqua que s'étant rendue à la cuisine où son amant se trouvait elle fut surprise de le voir avec une jeune femme qui avait une partie de sa robe déchirée. Elle se précipita vers la porte et fut arrêtée par le meurtrier, qui, sans un mot, lui porta deux coups de couteau.

Julie Bonnet ajouta : « C'est un jaloux, plusieurs fois déjà il m'a menacé de mort ».
M. Houeix s'est rendu ensuite à l'instamment Delmasure, rue de l'Union. Il a entendu le cabaretier Louis Delmasure et sa maîtresse Marie Delhomme, le fils du couple, Julien Delmasure, âgé de 12 ans, et un locataire du cabaret, Camille Nachtergael, 28 ans, marchand de chiffons.

Après avoir recueilli ces divers témoignages, qui n'ont d'ailleurs aucun caractère d'originalité, M. Houeix a dressé un procès-verbal d'information qui enveloppe les circonstances du drame, le magistrat est rentré à Lille.

RESULTAT D'ADJUDICATION

Mardi, à 3 heures de l'après-midi, à la mairie, salle de l'étage, il a été procédé, sous la présidence de M. Louis Léonard, adjoint, assisté de MM. Louis Descaut et Charles Leman, commissaires et de M. Lallemand, directeur des travaux, M. Achille Couillet, et de M. Lallemand, receveur municipal, à la mise en adjudication des travaux de construction d'une classe supplémentaire à l'école des filles de l'homme de Beaulieu.

La lecture des quatre soumissions produites a donné les résultats suivants : M. Henri Duhem, 3 fr. 2 ; la société le « Projet »

1 fr. 50 ; MM. Imbrecht-Delerue, 0 fr. 50 % ; Achille Delcroix, 0 fr. 50 %.
M. Henri Duhem a été déclaré adjudicataire.

ETAT-CIVIL DE WATTELOIS

Natalités. — Blanche Simon, rue de Courtois, 80. — Lésaire Henri, rue d'Elbour, 27. — Bronchari Eléonore, 33 ans, sans profession, rue d'Elbour, 52. — Dello Georges, 19 jours, rue de la Tour d'Auvergne, 21. — Boleau Jean, 78 ans, sans profession, rue de la Laitie, 347. — Dufoir Marie, 1 an, rue du Clignot, quai Cassinette, 9. — Dubrulle Aline, 17 jours, rue Colbert, 392. — Becquet Clara, 70 ans, sans profession, rue du Calre, 67. — Louis, sans profession, rue d'Elbour, 31.
Décès. — Sophie Leman, 65 ans, ménagère, à la Marlinière. — Marcel Lambry, 13 ans, coursier, rue de Tourcoing. — Marie Vandebulcke, 44 ans, ménagère, rue de Monseigneur. — Auguste Baillet, 20 ans, employé, rue du Trou de Fouan. — Elise Collin, 50 ans, ménagère, rue du Trou de Fouan.

WASQUEHAL

ETAT-CIVIL DE WASQUEHAL. — Natalités. — Jules Schweitzer, place Fénelon.
Décès. — Marie Moerman, 19 ans, flamande, sœur de l'Allumette, 11. — Lucie Stoen, 62 ans, sans profession, rue Eugène Guillaume, 31.

LYS

L'INQUIETANTE DISPARITION. — On est toujours sans nouvelles de M. Henri Depiech, dont nous avons annoncé hier la disparition.
Le docteur de Lamoy, l'aurait aperçu lundi vers quatre heures à Saint-Léger (Belgique).

ENQUETE

— Une enquête de commodo et incommodo est ouverte relativement à la reconnaissance de la Tour Eiffel. M. Delcroix est nommé commissaire enquêteur par arrêté préfectoral.

HEM

CHUTE. — Fernand Clément, 55 ans, marchand chez Oscar Briffaut, est tombé d'un échafaudage et s'est contusionné la région thoracique.
Le docteur Coubronne lui a donné deux jours de repos.

GAZETTE TOURQUENNOISE

La catastrophe du peignage Lorthois pour les veuves et les orphelins des victimes

Le total des sommes déposées à la Direction de l'Institut Social pour être remises aux veuves et orphelins des victimes de la catastrophe du peignage Lorthois, s'élève à 80,19 (huit cents francs dix-neuf centimes).
Une Commission dont avaient accepté de faire partie MM. Georges Lombard, Président de la Caisse d'Épargne, Arthur Binet, Président des sociétés de secours mutuels de Tourcoing et ses cantons, Heinrichs, directeur du peignage Floria, Louis Maurice, Directeur de l'Institut Social, Pierre François, Poignin Guillaume, Vanheuverzen Adrien, Dubois Charles, Stilleman Alph., Wilfrid Léopold, ouvriers de l'établissement, réunie hier soir à l'Institut Social et a établi après un complet examen des situations des familles des victimes les conditions dans lesquelles cette somme sera répartie aux ayants-droit.

La répartition se fera jeudi dans la journée à l'Institut Social.

POUR LES CHOMEURS

La même Commission s'est ensuite préoccupée du mode de répartition à adopter pour les sommes recueillies par les chômeurs autorisés à quitter dans la ville et les communes limitrophes (deux mille quatre cent soixante six francs trente-cinq centimes).
La commission nommée par les ouvriers chômeurs mettra ceux-ci au courant des décisions prises et les invitera à se présenter jeudi de 9 heures à midi et de 2 heures à quatre heures à l'Institut Social ou se fera la répartition.

M. Desbonnets, cafetier rue de Gand, a fait remettre à la Direction de l'Institut Social une somme de six francs, produit d'une collecte faite au bénéfice des chômeurs pendant une partie de boules qu'il a eu lieu chez lui, le dimanche 17 mars.

Les Retraites Ouvrières

ALLOCATION AU DECES
Le Bureau général des retraites à l'Institut Social, rue de Tourcoing, a reçu un certificat pris par M. le Préfet du Nord le 13 mars, accordant aux enfants de Debaere Jules, l'un des victimes de la catastrophe du 1er mars, une allocation au décès de 50 francs par mois, pendant six mois, allocation à laquelle une partie de boules qu'il a eu lieu chez lui, le dimanche 17 mars.

FOURNITURES ADMINISTRATIVES

L'entrepreneur militaire va passer des marchés pour la fourniture des combustibles nécessaires aux corps de troupe et à divers établissements militaires du territoire. Les adjudications auront lieu le 31 mars 1912. Les intéressés pourront se procurer au secrétariat de la Chambre de Commerce, place Charles-Roussel, le cahier des charges et la formule de soumission.

CHAMBRE SYNDICALE OUVRIERE TEXTILE

de Tourcoing et environs
Siège social : Maison du Peuple, rue de la Cité, 105, Tourcoing.
Une assemblée générale obligatoire aura lieu le dimanche 24 mars, à trois heures précises du soir (heure militaire), au siège social, Maison du Peuple, rue de la Cité, pour la discussion de l'ordre du jour suivant :
1. Lecture des procès-verbaux. — 2. Compte rendu financier. — 3. Propositions d'augmentation de cotisations.

Sucre Delerue

EST LE MEILLEUR ET LE PLUS PUR
AUX ANCIENS DE LA CLASSE DE 1872
Dans la dernière réunion, il a été décidé que la fête projetée aurait lieu le dimanche 31 mars, à six heures et demie du soir.
Pour renseignements et cotisations qui ont à la portée de toutes les bourses, s'adresser au café du Centre, place Charles-Roussel.
Le dernier délai pour les adhésions a été fixé au 29 mars.

ONE, VITRIERI

Deux camarades, Pierre Desdieu, ouvrier peintre, âgé de 31 ans, demeurant rue de Gand, 65, et Edouard Lepoit, 10 ans, homme de peine, rue des Phaléniques, 35, fêtèrent encore, mardi soir, la Mi-Carême. Vers neuf heures du soir, ils se dirigèrent vers l'échouerie de l'instamment Desmaur, rue du Troisième, 33.
Comme on refusait de leur servir à boire, ils devinrent tout à coup furieux et sortant de la boîte de son képi, ils se précipitèrent sur le visage qui fut en partie brisée.

DOUAI

LA FETE DU CARILLON
La fête organisée par la société d'amateurs de la Carillon aura lieu au théâtre, samedi prochain, 23 mars, à 8 heures un quart du soir.
Le programme comprendra :

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 30 mars 1912
Natalités. — Blanche Simon, rue de Courtois, 80. — Lésaire Henri, rue d'Elbour, 27. — Bronchari Eléonore, 33 ans, sans profession, rue d'Elbour, 52. — Dello Georges, 19 jours, rue de la Tour d'Auvergne, 21. — Boleau Jean, 78 ans, sans profession, rue de la Laitie, 347. — Dufoir Marie, 1 an, rue du Clignot, quai Cassinette, 9. — Dubrulle Aline, 17 jours, rue Colbert, 392. — Becquet Clara, 70 ans, sans profession, rue du Calre, 67. — Louis, sans profession, rue d'Elbour, 31.
Décès. — Sophie Leman, 65 ans, ménagère, à la Marlinière. — Marcel Lambry, 13 ans, coursier, rue de Tourcoing. — Marie Vandebulcke, 44 ans, ménagère, rue de Monseigneur. — Auguste Baillet, 20 ans, employé, rue du Trou de Fouan. — Elise Collin, 50 ans, ménagère, rue du Trou de Fouan.

UNE GREVE DE LISIEUX

Les ouvriers liseurs du tissage Defretin, rue de la Gare, viennent de se mettre en grève. Ils réclament une augmentation de salaire.

LA COLERE MAUVAISE CONSEILLERE

Concédé par son patron, M. Frelon, cultivateur au « Cheval Blanc », route Nationale, l'ouvrier agricole Oscar Gossiaux, 25 ans, sujet belge, ne trouva rien de mieux, dans sa colère, que de laisser à coups de rouleau deux couvertures en cuir pour chevaux.

Arrêté par la garde Dubar qui avait été mis au courant des faits par le fermier, Gossiaux qui est expulsé de France, a été dirigé au Parquet.

LILLE

Le cadavre d'un prêtre a failli être incinéré

Un commencement d'incendie qui a failli tourner au tragique s'est produit hier matin au numéro 71 de la rue de Jenneveux.
C'est à cet adresse que demeure la chanoine Richard, curé-doyen de l'église Saint-André. Un commencement d'incendie s'est produit à 11 heures. Au moment de l'arrivée des sapeurs, un flambeau de la chapelle ardente se renversa et communiqua le feu aux tentures funéraires. Un certain nombre de personnes qui se trouvaient dans ladite chapelle perdirent la tête, des femmes notamment, pendant que les possesseurs des crânes dérivés, pendant que les véritables paniques se produisaient parmi les assistants.

L'agent Maingarbe, aidé des porteurs, put arrêter les sapeurs en flamme et déloger le cercueil avant qu'il ne soit atteint par le feu.

D'autres personnes armées de sensés étaient parvenues à se rendre maîtres de l'incendie très rapidement, et lorsque les pompiers de la caserne Minot arrivèrent sur les lieux avec leur matériel, tout danger avait disparu.

Malheureusement, en procédant à l'extinction de ce commencement d'incendie, M. Dhaenaut, tapissier-décorateur, fut brûlé à la tête et au visage. On dit l'emporter dans une pharmacie voisine pour y recevoir des soins immédiats.

Les dégâts causés par le sinistre s'élevèrent pour le tapissier-décorateur, M. Dhaenaut, rue de la République, à environ 1,500 francs et pour le propriétaire de l'immeuble à peu près à la même somme.

Les voleurs sont partout

Voleurs au samien artésien
Très occupés, dans la soirée de mardi, à dérober quinze boîtes de fils sur un camion de la maison Roubaix-Duquesnoy, les voleurs ont été surpris par les agents de la police. Ils ont été arrêtés et conduits au poste de la rue de Valenciennes.

Après avoir été gratifiés d'un procès-verbal pour vol, les deux jeunes gens ont été libérés en liberté provisoire.

Une bonne envoi

On a dérobé, dans la soirée de mardi, la bicyclette de Lucien Van Leuven, 20 ans, ouvrier de construction, demeurant rue d'Arcole, 58. La police, avertie, a ouvert une enquête.

L'ingénieur bien soigné

Un malade s'est introduit la nuit dernière dans la maison de Mme Duquesnoy, 50, rue de Poils, et a dérobé une certaine quantité de linges qui se trouvaient sur des cordes pour sécher.

LES CLASSES SONT FACILES

Mardi vers cinq heures du soir, M. Georges Blum, campagnon, demeurant rue de la Justice, 58, au service de M. Gellé, messager à Aménieux, passant rue de la Gare, conduisant son cheval attelé à un lourd véhicule.

L'animal ayant glissé, le conducteur réussit à l'empêcher de tomber, mais le brancard de la voiture alla donner dans un car qui se trouvait en stationnement près de là. Trois glaces de car furent en éclats, sans heureusement blesser aucun des voyageurs qui se trouvaient à l'intérieur du véhicule.
Les dégâts matériels sont peu importants.

AU PARQUET

Exhibitionniste
M. le juge d'instruction Houeix renvoie devant le tribunal correctionnel, audience du 24 mars, le sieur Albert Duthoit, 35 ans, ancien gardien à l'asile d'aliénés d'Aménieux.
Le 31 décembre dernier, cet individu s'était livré, en présence de gamins, à de malicieuses exhibitions.

PENDU

Hier matin, vers sept heures et demie, on a trouvé pendu, dans la chambre qu'il habite depuis deux jours, 75, rue des Etapes, le sieur Edouard Van Gosten, journalier, 25 à 30 ans et âgé de 48 ans.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELAINE
IL VOLAIT A L'USINE. — Surpris en flagrant délit de vol de chocolat à l'usine Francienne et Fuschille, où il est employé, le nommé Maximilien Philippé, demeurant rue Saint-Vital, 14, a été arrêté et dirigé au parquet.

HAUBOURDIN

ACCIDENTS. — Auguste Delbarre, charretier au service de M. Auguste Poit, agriculteur, s'est fait une piqûre au pied droit en labourant, ce qui lui occasionnera une incapacité de travail de douze jours.
— En déchargeant une demi-pièce de vin, Aimable Brigueur, d'Haubourdin, travaillant pour M. Valentin, entrepreneur, à Saint-André-les-Bains, a fait un effort qui lui a causé une pointe de hernie inguinale droite.
— Adèle Verquère, ouvrière, occupée au tissage de la Société anonyme d'Haubourdin, a eu le médus gâché éraillé entre la barre et le bûle de son képi ; elle est tenue à un régime de dix jours.

DOUAI

LA FETE DU CARILLON
La fête organisée par la société d'amateurs de la Carillon aura lieu au théâtre, samedi prochain, 23 mars, à 8 heures un quart du soir.
Le programme comprendra :

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

« L'Habit vert », proverbe en un acte en prose d'Alfred de Musset et Emile Augier. — Le Stradivarius », baynetta en un acte en prose de Max Maury.
« Les Romaneques », comédie héroïque en trois actes, en vers, d'Edmond Rostand.

L'INSTALLATION DE M. LE PROCUREUR-GENERAL

Mercredi à midi, dans la salle du Parlement des Flandres, devant toutes chambres réunies et sous la présidence de M. le premier président Dacsonville, ont lieu l'installation de M. Jacomet, procureur-général, nommé à Douai en remplacement de M. de Mandel-Saumane.

MM. Villet, Muntel, conseillers ; Steiner, avocat-général ; Desaut, substitut de l'avocat-général, furent désignés pour recevoir M. Jacomet, et après la lecture du décret présidentiel la séance solennelle fut levée.

Nous présentons à M. Jacomet nos meilleurs souhaits de bienvenue.

A LA COUR D'APPEL

La femme Lauvaux, son fils et sa fille, d'Haumont, avaient été condamnés, par le tribunal d'Arras, pour complicité de vol par recel, à :

La femme Lauvaux à un an de prison, le fils à 6 mois et la fille à 6 mois de la même peine.

Appel fut interjeté, et le cœur d'appel, qui président M. Vibert, et après plaidoirie de M. Essoffier, a réduit les peines des premiers juges.

La femme Lauvaux n'a plus que 8 mois, le fils 6 mois et la fille 3 mois. La cour a accordé en outre le sursis à cette dernière ; les choix des candidats.

LA QUESTION DE L'ELECTRICITE

M. Chéret, administrateur délégué de la Compagnie du Gaz, s'est présenté à la mairie pour entretenir la municipalité des décisions prises par le conseil d'administration de sa société relatives à la révision du traité de concession de fourniture d'énergie électrique.

Mais M. Bertin était en voyage. M. Chéret sera donc obligé d'attendre le retour de M. le maire pour lui donner connaissance de sa communication.

SECTION DU PARTI SOCIALISTE

La section du parti socialiste (Douai-Dorignies) se réunira en assemblée plénière le samedi 23 mars, à 7 heures et demie du soir, au siège social, chez Citers.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MASNY
RIXE. — Prenant sa pension au cabaret Limorad, Antoine Bonadé, 28 ans, s'est pris de querelle avec les mineurs Durand et Balme.

Bonadé reçut un coup sur le front et riposta par plusieurs coups de poing. Don bagarre générale, un entra de laquelle bon nombre d'honoraires furent échangés.

La gendarmerie a rédigé des procès-verbaux pour coups réciproques.

PEQUENCOURT

LES PERCHES. — François Charlot, débiteur à Vreul, avait dérobé près de 500 kilogrammes de porcs Constant 43 grandes perches estimées 86 francs. Elles ont disparu.

Charlot soupçonné Poras d'être l'auteur de ce vol. Il a déposé une plainte à la gendarmerie, qui va interroger le débiteur.

TILLOY

Un regard sur l'œuvre mauvaise a été dérobé à la maison de M. Louis Duval, maire de Brillon.

PONT-DE-LA-DEULE

BRIS DE CLOTURE. — Charles Digne, dit « Le Parisien », prenant sa pension chez M. François Menu, a brisé le châssis, les carreaux de son appartement et deux panes d'un buffet.

Les dégâts sont estimés